

B  
René  
Chardon

Le seize Septembre mil Sept Cent Cinquante six  
a été baptisé dans cette église par moy viuire  
pou signé, René Chardon fils légitime de Jean  
Et de Marie Chardon nay son épouse né de ce  
jour en cette ville; ont été pourain René Chardon  
Et Maraine Gillette La vollec qui ont signé  
avec les pourpynants. Gillet La vollec.

Cy devant Pantier Christoph Langevin  
René Chardon —: pouréste, victe

14  
L'an Mil huit Cent dix sept le vingt deux à neuf heures du  
soir par devant nous, Pierre Francois Dubouché, Maire,  
officier de l'état Civil de la Commune de Langres, Arrondissement  
de Sedan, département de la Marne, et de nos Compagnons  
Nicolas Mignot, Charlier, âgé de cinquante ans et Jacques  
Bouvier, tous deux âgés de cinquante quatre ans demeurant  
à Langres, qui nous ont déclaré que le  
dix huit à neuf heures du soir, Marie Charlier,  
fille de M. Charlier, âgée de cinquante huit ans, veuve de feu  
de Langres et de Marie Charlier, épouse, légalement  
démunie est décédée au domicile, rue de l'Église de cette  
ville et ont les déclarants dit en avoir signé avec nous le  
présent acte, après que lecture leur en a été faite.  
De Pierre Dubouché Maire

Le quatorze Janvier mil sept cent quatre vingt six apres la  
publication d'un seul ban faite au pres de la grand messe le premier  
Janvier dernier sans opposition ni empêchement venu a notre  
connaissance, sur la despoire des deux autres bans accordé par un  
de bruy vicair general en date d'un jour Janvier d'icent, ont solle  
et insinué le même jour par baches de terri et hangier p;  
letrains, nous vicair jousigné avec us fiancé et donne la benediction  
nuptiale a veuve chardon fils majeur de feu jean chardon et  
marie chardonnet d'une part et a angelique claudine faudrais fille  
de Claude faudrais et julienne finone present et consentants, les  
deux originaires et domiciliés de cette paroisse d'autre part, en presence  
de christophe chardon fiancé du marié, jean jahou, jean faudrais  
françois roche et autres qui ont signé. angelique saueris  
veuve chardon chris. le plus chardon jean iabellé jean saueris  
gabriel peisan ~~thomas~~ vicair jousigné jamber jousigné  
marie Lambilly Therese Rinocel. elisabeth Dubourg  
Anthe Puzier matthieu Le Gent  
Ludg) a u r u j) jehan Legu ane salentan  
PIET P 1661076 Durand  
Le mil sept cent quatre vingt six apres la

N. N.  
Saurais,  
Angeleque V.  
Charidon, vne.

*Charidon*  
L'An Mil huit cent Cinquante Deux, le quinze janvier, a trois heures  
du soir; Pardevant nous Marjon, Louis Simon, Maire, Officier de l'Etat  
Civil de la Commune du Grand Jugeray, Chef-lieu de Canton, Département  
d'Ille et Vilaine; Ont comparez Louis Garel, Tailleur, age de quarante  
quatre ans et Joseph Guerin, Sabotier, age de quarante sept ans  
demeurant deparlement en cette Ville, Voisins de la defunte, les quelz  
nous ont declarez que ce jour, a une heure du soir Angeleque Saurais,  
agee de quatre vingt sept ans, veuve de Rene Charidon, fille du feu-lieu  
et Jehanne Simon, native de cette Commune, Est venue en sa demeure  
en cette Ville, ainsi que nous nous en sommes assurez, et ont les  
declarans dit ne pas voir signer avec nous le present acte, apres  
que lecture leur en a ete faite.

L' 11 00

*Charidon*

Le quatorze septembre mil sept cent soixante huit acte  
baptisé dans cette Eglise angélique claudienne fille légitime  
de Claude Sauvain et de Julienne Simonne femme de Dieu  
dans cette ville de Paris Claude Joseph un aîné de son  
angélique et qui est si que Gabriel que pour  
Claude Joseph Julien Joseph Louis  
Gabriel Sauvain Epaythaur  
vie

34. Le 21<sup>e</sup> de ce mois, le 22<sup>e</sup> novembre à onze heures  
 de l'après-midi, devant Monsieur le Maire officier de l'état civil de la  
 Commune de Guigny département de l'Yonne, sont comparus  
 Jean Lelièvre âgé de trente six ans et Joseph Pison âgé de trente cinq